

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 DDEEES 266 Subvention à l'association A.H.M.E. Musée de l'Éventail Hervé Hoguet (10^e)

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet en délibération, en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association A.H.M.E. Musée de l'Éventail Hervé Hoguet ;

Vu l'avis du conseil du 10^e arrondissement en date du 9 décembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association « A.H.M.E. Musée de l'Éventail – Hervé Hoguet » (Dossier 2013_05735, n° SIMPA : 21123), dont le siège social est situé 2, boulevard de Strasbourg à Paris 10^{ème}, au titre de soutien à ses activités en 2013

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée Rubrique 90, Chapitre 65, Article 6574, du budget de fonctionnement 2013 et suivants de la Ville de Paris.